

Néerlandais II

Titulaires

Evie TOPS (Coordonnateur), Sofie VAN GEIJN et Gert Van Der Plas

Mnémonique du cours

LANG-S212

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Néerlandais

Période du cours

Année académique

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Nous estimons que l'étudiant(e) doit être capable de communiquer à la fois par écrit et oralement dans un néerlandais de base correct. Ceci implique une connaissance et une mise en pratique du vocabulaire et de la grammaire de base en plus de la compréhension orale et écrite. Cela correspond au niveau global B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues. Ce cours doit permettre l'acquisition de compétences tant orales qu'écrites et veut activer des connaissances, ce qui implique une utilisation en pratique et en situation du vocabulaire et de la grammaire.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

l'acquisition d'une connaissance de base solide et active du néerlandais dans les différentes compétences linguistiques (compréhension à l'audition, à la lecture, expression orale et écrite), permettant à l'étudiant d'approfondir sa connaissance du néerlandais de façon autonome.

Pré-requis et co-requis

Cours ayant celui-ci comme pré-requis

LANG-S312 | Néerlandais des affaires III | 5 crédits

Connaissances et compétences pré-requis

Cours pré-requis

[[table]]

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

En septembre 2023 le cours de langue LANG-S-212 sera donné en présentiel. Il est possible que la situation change en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les cours seront donnés sous la forme classique: l'enseignant peut diviser son groupe en 2 sous-groupes et donne cours (quadrimestre 1&2).

Le premier cours en septembre (séance d'info) sera donné présentiel.

Sans une participation effective des étudiants, ce cours ne peut rencontrer les buts qu'il poursuit. Il est donc indispensable, dans l'intérêt même des étudiants, qu'ils soient présents et participent avec énergie et imagination aux divers types d'activités.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Ouvrages utiles (mais non obligatoires) ■ Néerlandais. Grammaire de l'étudiant de Sonck G., De Boeck : Bruxelles, 2018 ■ Néerlandais. Grammaire de l'étudiant : exercices et corrigés. de Sonck G., De Boeck : Bruxelles, 2018 ■ Pratique du néerlandais de A à Z, C. Henn, J Vromans, H-A Bijleveld, Didier Hatier, Bruxelles ■ Les exercices de A à Z, C. Henn, J Vromans, H-A Bijleveld, Didier Hatier, Bruxelles (avec corrigé) ■ Nederlandse Grammatica voor Anderstaligen, A.M. Fontein et A. Pescher-Ter Meer, Utrecht, 2011 ■ Van Dale Basiswoordenboek Nederlands, Huijgen M. en Verbrug M. ■ Le Robert et van Dale, Dictionnaire français – néerlandais / néerlandais – français, Bogaards P.

Support(s) de cours

Université virtuelle et Syllabus

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Gert Van Der Plas

T : +32 (0)2 6503659

gert.van.der.plas@ulb.be

Département de néerlandais

Av.F.Roosevelt 50, CP 110, P3.3.113 - 1050 Bruxelles

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit, Examen oral et Autre

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'évaluation comprend 3 parties :

a. Activités pendant l'année : 30 % Pendant l'année académique on vous demandera de faire des devoirs, activités etc. Ces activités sont obligatoires car celles-ci représentent une partie de votre note finale. Ces activités (ou la date de l'activité) seront annoncées bien à temps sur l'UV. Dès lors, les étudiant.e.s ayant un job étudiant ne seront pas excusé.e.s mais devront se libérer pour faire, par exemple, une présentation ou un test. Si vous ne rendez/faites pas les devoirs/présentations ou si vous ne respectez pas les deadlines, vous obtiendrez 0 pour l'activité concernée. Si vous êtes malade et couvert.e par un certificat médical, vous devez obligatoirement envoyer votre certificat médical à votre enseignant.e dans les 48h. Dans ce cas, le poids de l'examen écrit sera augmenté proportionnellement (de sorte que vous ne perdez pas de points). Si vous remettez votre certificat médical en retard, cette règle ne sera pas appliquée et vous obtiendrez 0 pour l'activité en question.

b. L'examen écrit et oral en mai/juin : 70% (20% écrit / 50% oral)
L'examen écrit : Des exercices similaires à ceux de l'examen écrit se trouvent dans le syllabus et sur l'Université Virtuelle. L'examen écrit sera remplacé par une 'activité obligatoire' supplémentaire, si on ne peut pas assurer l'examen écrit en présentiel.

L'examen oral : Matière à connaître : ■ les sujets vus au cours : pouvoir donner son avis ! Si vous êtes absent.e.s à une partie de l'examen, vous serez noté.e.s absent.e.s pour la totalité de l'examen et vous devrez tout repasser en seconde session. Aucune dispense n'est accordée (Art. 69 du règlement des études)

+ **Autre**: évaluation continue: voir 'informations complémentaires'

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Première session

L'examen écrit et oral en mai/juin : 70%(20% écrit /50% oral) + Activités pendant l'année académique: 30%

La seconde session

La seconde session Elle se composera d'un examen oral (60%) + un examen écrit (40%).

L'évaluation permanente de première session reste valable.

L'étudiant.e absent.e lors de l'examen écrit s'expose à être noté absent pour la note finale (cf. Art. 70 §1 du règlement des études).

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Néerlandais

Programmes

Programmes proposant ce cours à la Solvay Brussels School of Economics and Management

BA-ECON | Bachelier en sciences économiques, orientation générale | option Anglais/bloc 2 et BA-INGE | Bachelier en ingénieur de gestion | option Français/bloc 2 et option Anglais/bloc 2